

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 2 FEVRIER 2017

Le Conseil d'administration de la Société a convoqué les actionnaires de la Société en assemblée générale extraordinaire en vue de l'acquisition par la Société de l'ensemble des actions de la société Syngip B.V., société à responsabilité limitée de droit néerlandais sise à Akenerstraat 25A, 6291BA Vaals, Pays-Bas (« Syngip »).

Syngip est active dans la biologie industrielle de troisième génération. Créée en 2014, elle développe un procédé pour convertir les ressources carbonées gazeuses, telles que le CO₂, le CO, ou des rejets industriels tels que le syngas, en composés chimiques d'intérêt industriel. Pour ce faire, la société a identifié un microorganisme particulier capable de croître en utilisant exclusivement ces ressources gazeuses, et a développé des outils génétiques permettant d'y implanter diverses voies métaboliques artificielles. Ses efforts récents se sont portés vers l'implantation de voies métaboliques menant aux oléfines légères, les grandes molécules de la pétrochimie, au nombre desquelles figure l'isobutène. La Société s'est fixée comme nouvelle frontière de R&D de diversifier les ressources utilisables dans son procédé isobutène. Le CO₂, le CO et le syngas sont à l'origine du réchauffement climatique mais représenteront pourtant une source de carbone abondante et bon marché. Accéder aux technologies de Syngip permettrait de fortement accélérer le développement d'un procédé Isobutène de troisième génération, un objectif inscrit dans la stratégie industrielle de la Société depuis plusieurs années. Tous les employés de Syngip seraient affectés, au sein du groupe Global Bioenergies, au développement d'un tel procédé.

L'acquisition de Syngip serait réalisée par un apport en nature de l'ensemble des actions de Syngip détenues par ses actionnaires. La rémunération de cet apport se ferait en deux temps : (i) une première partie consisterait en l'émission d'actions nouvelles de la Société soumises à une période de *lock-up* de deux ans maximum valorisée à hauteur de 875 000 €, et (ii) une seconde partie consisterait en l'émission de bons d'attribution d'actions de la Société qui ne deviendrait exerçable qu'à la condition de l'atteinte, par les équipes de Syngip, d'un jalon technique dans le développement d'un procédé de conversion de ressources carbonées gazeuses en isobutène au plus tard dans les deux années suivant la date de l'assemblée générale, valorisée à hauteur de 1 625 000 €.

La Société a d'ores-et-déjà convenu avec les actionnaires de Syngip qu'outre l'approbation des actionnaires de la Société, d'autres conditions, telles que détaillées à l'article 9 du traité d'apport conclu le 21 décembre 2016, notamment relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux équipements de laboratoire, devront être respectées afin de finaliser cette opération.

L'impact d'une telle opération sur la dilution de l'actionnariat de la Société ainsi que sur les capitaux propres figurent en Annexes des présentes.

1. **Première résolution** : *Approbation, en tant que de besoin, de l'opération globale d'apport des 100 actions de la société Syngip B.V. au profit de la Société, de l'évaluation qui en a été faite et de la rémunération desdits apports*

Aux termes de la première résolution, il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'approuver, en tant que de besoin, l'opération globale d'apport de 100 actions Syngip par ses actionnaires au profit de de la Société, opération placée sous le régime juridique de droit commun des apports en nature prévu à l'article L.225-147 du Code de commerce, en contrepartie de l'émission de 37 240 nouvelles actions de la Société et de 69 161 bons d'attribution d'actions, donnant droit, sous réserve de l'atteinte de l'Objectif Industriel tel que défini dans la cinquième résolution, à l'attribution d'actions ordinaires nouvelles de la Société et du versement d'une soulte de 44,66 €. Par ailleurs, il est convenu du remboursement des comptes courants des actionnaires de Syngip à hauteur de 150 000 €.

2. **Deuxième résolution** : *Approbation (i) de l'apport en nature à la Société de 80 actions Syngip au profit de la Société, par la société Syturn B.V., (ii) de son évaluation et (iii) de sa rémunération*

La deuxième résolution vise à approuver l'apport en nature par la société Syturn B.V. au profit de la Société de 80 actions Syngip, l'évaluation de cet apport et sa rémunération en actions et bons d'attributions d'actions de la Société, conformément au tableau ci-dessous :

Apporteur	Nombre d'actions Syngip apportées	Valeur maximum de l'Apport Syturn	Nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société attribuées en rémunération de l'Apport Syturn	Nombre de bons d'attribution d'actions de la Société attribuées en rémunération de l'Apport Syturn	Soulte	Rémunération maximum de l'Apport Syturn
Syturn B.V.	80	2 000 000 €	29 792	55 329	31,03 €	2 000 000 €

3. **Troisième résolution** : *Approbation (i) de l'apport en nature à la Société de 20 actions Syngip au profit de la Société, par Monsieur Nenad Perisic, (ii) de son évaluation et (iii) de sa rémunération*

La troisième résolution vise à approuver l'apport en nature par Monsieur Nenad Perisic au profit de la Société de 20 actions Syngip, l'évaluation de cet apport et sa rémunération en actions et bons d'attributions d'actions de la Société, conformément au tableau ci-dessous :

Apporteur	Nombre d'actions Syngip apportées	Valeur maximum de l'Apport Syturn	Nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société attribuées en rémunération de l'Apport Syturn	Nombre de bons d'attribution d'actions de la Société attribuées en rémunération de l'Apport Syturn	Soulte	Rémunération maximum de l'Apport Syturn
Nenad Perisic	20	500 000 €	7 448	13 832	13,63 €	500 000 €

4. **Quatrième résolution** : *Augmentation de capital social d'un montant nominal de 1 862,00 € par l'émission de 37 240 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 € chacune, assortie d'une prime d'apport globale de 873 114,15 € (soit un montant global (prime d'apport incluse) de 874 976,15 €), en rémunération partielle des apports en nature des 100 actions Syngip, sous réserve de la satisfaction des conditions suspensives stipulées à l'article 9 du Traité d'Apport*

Sous réserve de l'adoption des résolutions une à trois, il est demandé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, dans le cadre de la quatrième résolution, de procéder à une augmentation du capital social de la Société de 1 862,00 € par l'émission de 37 240 actions ordinaires nouvelles qui seront réparties selon les tableaux ci-dessus, en rémunération partielle des apports en nature des 100 actions Syngip. Il est également demandé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à imputer sur la prime d'apport, le cas échéant, l'ensemble des frais, droits et impôts occasionnés par la réalisation de l'opération.

5. **Cinquième résolution** : *Émission et attribution de 69 161 bons d'attribution d'actions, donnant droit à l'attribution d'actions ordinaires nouvelles de la Société, dans la limite, sous réserve d'éventuels ajustements, d'un nombre maximum de 69 161 actions nouvelles de la Société, en rémunération partielle des apports en nature des 100 actions Syngip, sous réserve de la satisfaction des conditions suspensives stipulées à l'article 9 du Traité d'Apport ; décision de principe d'une augmentation de capital de la Société dans la limite, sous réserve d'éventuels ajustements, d'un montant maximum de 3 458,05 €, par l'émission de 69 161 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 € chacune, assortie d'une prime d'émission globale de 1 621 521,14 € (soit un montant global (prime d'émission incluse) de 1 624 979,19 €)*

Sous réserve de l'adoption des résolutions une à trois, il est demandé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, dans le cadre de la cinquième résolution, (i) de procéder à l'émission et à l'attribution de 69 161 bons d'attribution d'actions de la Société, répartis selon les tableaux ci-dessus, en rémunération partielle des apports en nature des 100 actions Syngip, (ii) de fixer les caractéristiques de ces 69 161 bons d'attribution d'actions conformément au contrat d'émission à conclure, étant précisé que ces bons donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles, sous réserve de l'atteinte, par les équipes de Syngip, d'un jalon technique dans le développement d'un procédé de conversion de ressources carbonées gazeuses en isobutène au plus tard dans les deux années suivant la date de l'assemblée générale, (iii) de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre cette attribution ainsi que (iv) de décider le principe d'une augmentation de capital maximum de 3 458,05 € sous réserve de l'atteinte de l'objectif industriel mentionné ci-dessus.

Il est précisé que les actions nouvelles issues de ces bons d'attribution d'actions seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société, qui seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société, à compter de leur date d'émission et qui seront admises aux négociations sur le marché organisé d'Alternext Paris. En outre, les actions nouvelles issues de ces bons d'attribution d'actions porteront jouissance courante et conféreront à leurs titulaires, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions.

6. **Sixième résolution** : *Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités*

La sixième résolution a pour objet de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de l'assemblée générale pour effectuer toutes formalités prévues par la législation en vigueur.

Annexe 1
Tableaux d'impact de dilution

Pour rappel, répartition du capital après conversion des différentes obligations et exercice des différents bons émis antérieurement aux émissions objet de ce rapport et restant à convertir ou exercer à la date du présent rapport :

Titres	Nombre d'actions au 20/12/16	Nombre de bons et OCA	Nombre d'actions après exercice des bons	Répartition du capital
Actions ordinaires	3.353.627		3.792.068	88,44%
Instruments émis avant le 21/12/16		438.441		11,56%

Répartition du capital après émission des nouvelles actions et exercice des bons objets de ce rapport :

Titres	Nombre d'actions	Nombre de bons	Nombre d'actions après exercice des bons et conversion des OCA	Répartition du capital
Actions ordinaires	3.353.627		3.460.028	96,92%
Nouvelles actions	37.240			1,08%
BAA		69.161		2,00%
Total	3.390.867	69.161		100,00%

Répartition après exercice de l'ensemble des instruments dilutifs du capital latents :

Titres	Nombre d'actions	Nombre de bons et OCA	Nombre d'actions après exercice des bons et conversion des OCA	Répartition du capital
Actions ordinaires	3.353.627		3.898.469	86,02%
Instruments émis avant le 21/12/16		438.441		11,25%
Nouvelles actions	37.240			0,96%
BAA		69.161		1,77%
Total	3.390.867	507.602		100,00%

Annexe 2
Impact sur la quote-part des capitaux propres

Capitaux propres au 30 juin 2016	Nombre d'actions au 20 décembre 2016	Quote-part par action
10.441.811 €	3.353.627	3,1136 €

Incidence de la conversion des obligations et de l'exercice des différents bons émis antérieurement aux émissions objet de ce rapport et restant à convertir ou exercer à la date du présent rapport sur la quote-part des capitaux propres arrêtés au 30 juin 2016 :

Instruments émis avant le 21/12/2016	Nombre d'actions après exercice des bons	Capitaux propres après exercice des bons	Quote-part par action
438.441	3.792.068	21.323.130 €	5,6231 €

Incidence de l'émission des nouvelles actions et de l'exercice des bons objets de ce rapport sur la quote-part des capitaux propres arrêtés au 30 juin 2016 :

Titres	Nombre d'actions/bons	Nombre d'actions après émission des actions et exercice des BAA	Impact capitaux propres	Capitaux propres après émission des actions des bons et exercice des BAA	Quote-part par action
Nouvelles actions	37.240		874.976 €		
BAA	69.161		1.624.979 €		
Total	106.401	3.460.028		12.941.766 €	3,7404 €

Incidence de la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs du capital latents sur la quote-part des capitaux propres arrêtés au 30 juin 2016 :

Titres	Nombre d'actions/bons	Nombre d'actions après émissions des actions, exercice des bons et conversion des OCA	Impact sur capitaux propres	Capitaux propres après émissions des actions, exercice des bons et conversion des OCA	Quote-part par action
Bons à exercer émis avant le 21/12/16	438.441		10.881.319 €		
Emissions du 21/12/2016	106.401		2.499.955 €		
Total	544.842	3.898.469	13.381.274 €	23.823.085 €	6,1109 €

Annexe 3
EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

I. FAITS MAJEURS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2016

Le premier semestre 2016 confirme la trajectoire prise par Global Bioenergies. Mois après mois, la Société ancre davantage sa présence dans le paysage industriel mondial – en témoigne le nombre croissant de marques d'intérêt exprimées par de grands groupes internationaux et concrétisées par la signature d'accords et de partenariats.

L'activité effervescente du Groupe dépasse désormais largement le cadre du laboratoire d'Evry. L'industrialisation des procédés s'inscrit d'abord à travers les campagnes de fermentation menées depuis fin 2014 sur le site du pilote industriel de Pomacle-Bazancourt, près de Reims. Ces derniers mois, elle s'est également exprimée par la poursuite de la construction du démonstrateur de Leuna en Allemagne – d'une capacité de production dix fois supérieure à celle du pilote – et dont l'exploitation devrait débiter à l'automne. Enfin, la filiale IBN-One, codétenue par le groupe sucrier français Cristal Union, a déjà lancé des études préliminaires à la construction de la première usine au monde à produire de l'isobutène renouvelable, et dont les premiers lots pourraient être commercialisés mi-2019.

Ces évolutions concrètes permettent d'intensifier progressivement les efforts de commercialisation de la technologie.

A. Sur le front industriel

1. Développement des partenariats et des accords industriels

Les annonces de nouveaux accords et partenariats ont été nombreuses ces derniers mois. De plus en plus d'industriels de renom affirment l'intérêt qu'ils portent à la technologie développée par Global Bioenergies.

La société Arlanxeo, qui unit depuis le 1^{er} avril 2016 les intérêts du groupe chimiste allemand Lanxess et du groupe pétrolier Saudi Aramco, est le leader mondial de la production de caoutchouc. Le 21 avril, Global Bioenergies a annoncé la livraison à Arlanxeo, pour tests, d'un lot d'isobutène issu du pilote industriel de Pomacle-Bazancourt.

En juin, Arkema, premier groupe chimiste français, a validé techniquement l'isobutène fermentaire produit par Global Bioenergies. Soumis à un test d'oxydation sélective, l'isobutène bio-sourcé de Global Bioenergies a démontré un comportement identique à celui de l'isobutène pétrochimique. La réaction d'oxydation de l'isobutène permet la production d'acide méthacrylique, un composé majeur des peintures acryliques et des verres synthétiques. Pour mémoire, Global Bioenergies et Arkema sont partenaires dans le cadre du projet BioMA+. Ce projet initié en 2013 a pour finalité la mise en place d'une filière de transformation de ressources végétales en acide méthacrylique. Il bénéficie d'un financement de 5,2 millions d'euros de la part de l'Etat français (au travers du programme Investissements d'Avenir piloté par l'ADEME¹), dont 4 millions directement alloués à Global Bioenergies.

Dans la foulée, le groupe suisse Clariant, l'un des leaders mondiaux de la chimie de spécialité, a également sollicité la livraison d'isobutène bio-sourcé. De premiers tests relatifs à une application d'intérêt pour Clariant se sont révélés être concluants.

Global Bioenergies a par ailleurs révélé l'octroi d'un financement, via le programme Investissements d'Avenir, d'un nouveau projet impliquant le groupe sucrier Cristal Union et le géant des cosmétiques L'Oréal. Ce projet, dénommé « Isoprod », a pour objet l'émergence de la première usine de production d'isobutène à partir des procédés développés par Global Bioenergies. Le financement de l'Etat français pourrait atteindre 9 millions d'euros en cas de succès, lesquels seraient partagés entre Global Bioenergies (5,7M€) et sa filiale IBN-One (3,3M€). Pour mémoire, IBN-One est une *joint-venture* entre Global Bioenergies et Cristal Union visant à construire et exploiter la première usine d'isobutène biosourcé évoquée précédemment. Cristal Union voit dans ce projet une opportunité innovante et valorisante d'écouler une partie de sa production – dans un contexte où les quotas européens

¹ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

actuellement imposés sur le sucre auront disparu. L'Oréal renforce, par sa participation au projet, l'ambition d'intégrer des composants bio-sourcés durables dans la chaîne d'élaboration de ses produits, et se positionne aux avant-postes pour devenir l'un des premiers clients d'IBN-One une fois l'usine en opération.

Enfin, le constructeur automobile Audi, partenaire historique de Global Bioenergies, a signé en début d'année un nouvel accord élargissant le cadre du partenariat de 2014 portant sur la production biologique d'une essence haute performance à partir d'isobutène, l'isooctane. Parallèlement, la filiale Global Bioenergies GmbH a annoncé l'obtention d'un nouveau financement de la part du Ministère Fédéral Allemand de l'Education et de la Recherche pour la production d'additifs essence, qui seront utilisés par Audi pour des essais moteur. Le nouvel accord signé avec Audi intensifie l'alliance entre les deux groupes et prévoit l'adaptation de la technologie de Global Bioenergies à de nouvelles sources de carbone et d'énergie. Audi a récemment communiqué sur la validation technique des premiers échantillons d'isobutène fournis. Le groupe allemand attend désormais de recevoir des lots de taille plus importante pour pouvoir réaliser des essais moteur.

2. Poursuite de la construction du démonstrateur industriel en Allemagne

Le 8 juin dernier, Global Bioenergies a mis en ligne une vidéo² illustrant l'avancée des travaux de construction du démonstrateur industriel de Leuna, en Allemagne. Toutes les grandes unités composant le démonstrateur ont été réceptionnées. Il reste donc à finaliser les connexions entre les différentes unités et à les valider fonctionnellement. La mise en service du démonstrateur, qui ne sera possible qu'à la suite d'un audit complet et de l'obtention d'un permis d'exploiter, est prévue pour cet automne.

Pour mémoire, le démonstrateur de Leuna sera une réplique à plus petite échelle d'une usine commerciale et permettra de produire directement de l'isobutène de très haute pureté. Dans un premier temps, le démonstrateur sera utilisé pour compléter le développement de la technologie et produire de premiers lots qui pourront être adressés à des industriels. Il assurera ensuite la formation des équipes et le transfert technologique vers les usines commerciales de pleine taille.

B. Sur le front de la R&D

1. Atteinte d'un niveau de pureté de 99,77% pour le procédé Isobutène

La Société a annoncé au début du second trimestre être parvenue à produire de l'isobutène d'une pureté de 99,77%. Cette annonce confirme le potentiel d'extension de l'isobutène produit par Global Bioenergies à l'ensemble des marchés traditionnellement couverts par l'isobutène pétrochimique. En effet, la production de caoutchoucs et de plastiques à partir d'isobutène ne devient possible qu'à partir du moment où ce dernier fait état d'un degré de pureté très élevé.

2. Le pilote de Pomacle-Bazancourt délivre des performances identiques à celles obtenues en laboratoire

Plusieurs campagnes de fermentation ont été menées au cours du semestre. Ces campagnes ont deux objectifs majeurs : améliorer le procédé en travaillant étroitement avec les équipes du laboratoire à Evry, et produire des lots d'isobutène bio-sourcé adressables à des industriels. Les performances atteintes par le procédé mis en œuvre sur le site de Pomacle-Bazancourt reflètent celles atteintes quelques mois plus tôt en laboratoire à Evry, confirmant que la mise à l'échelle du procédé se déroule de façon très satisfaisante.

C. Autres

Global Bioenergies a réalisé au mois de janvier 2016 une opération d'augmentation de capital par placement privé. A cette occasion, 274 931 nouvelles actions ont été émises au prix unitaire de 23,70€, soit un montant total souscrit de plus de 6,5 millions d'euros. Les fonds levés à cette occasion sont utilisés pour compléter le développement du procédé Isobutène et lancer son déploiement commercial.

² <https://youtu.be/u787ravTB34>

Par ailleurs, le Groupe a récemment fait appel aux services d'un nouveau vice-président dédié aux fonctions du *Business Development*. L'intégration de James Iademarco à l'équipe managériale de Global Bioenergies permet d'anticiper la phase de commercialisation qui caractérisera le développement de Global Bioenergies une fois opérationnel le démonstrateur de Leuna.

II. FAITS MAJEURS SURVENUS DEPUIS LE 1^{er} JUILLET 2016

Global Bioenergies a obtenu une subvention de 400 000 € du Ministère Fédéral Allemand de l'Éducation et de la Recherche (BMBF) pour la production d'additifs essence, qui seront utilisés par Audi pour des essais moteur.

Global Bioenergies et IBN-One ont annoncé début juillet la signature d'un partenariat avec la société suédoise Aspen, leader mondial de l'essence alkylée pour les petits moteurs à deux et quatre temps. Aspen commercialise notamment des carburants spéciaux, moins polluants que les carburants classiques. Ces carburants, sensiblement allégés en substances nocives comme le benzène, sont typiquement destinés aux moteurs de tronçonneuses ou de tondeuses à gazon, entre autres exemples. L'accord signé sécurise pour Aspen un droit d'accès à l'isooctane qui sera produit à Leuna et par l'usine IBN-One. L'isooctane est un composé qui présente d'excellentes propriétés pour les carburants spéciaux. Le caractère renouvelable de l'isooctane produit par Global Bioenergies permet à Aspen d'affirmer sa volonté de contribuer à l'émergence de solutions innovantes plus respectueuses de l'environnement et des hommes, et moins corrosives pour les équipements dans lesquels le carburant sera brûlé.

Global Bioenergies, PREEM, SEKAB et SVEASKOG ont signé un accord en vue de produire un carburant haute performance à partir de ressources forestières. L'accord de collaboration porte sur l'étude conceptuelle de l'implantation d'une première usine en Suède, dans le cadre du « Bio-Based Gasoline Project » soutenu par l'Agence suédoise de l'énergie.

Global Bioenergies a pour la première fois produit de l'isobutène à partir d'hydrolysat de paille de blé fourni par Clariant dans le pilote industriel de Pomacle-Bazancourt. Ce résultat, issu d'une collaboration démarrée il y a plus de 18 mois, est le fruit de la combinaison du procédé Clariant permettant de convertir des déchets agricoles en hydrolysat riche en sucres et du procédé Global Bioenergies permettant de convertir divers types de sucres en isobutène renouvelable.

La construction du démonstrateur industriel de Global Bioenergies situé à Leuna, commencée mi-2015, s'est achevée et TÜV, la principale agence nationale de certification en Allemagne, a officiellement autorisé le commencement des opérations.

Global Bioenergies a mis en place un financement obligataire flexible par émission réservée d'OCABSA pour un montant d'emprunt obligataire de 11,25 millions d'euros.